



le point sur...

n° 78 • décembre 2014 • ISSN 1967-6158

# Validation des acquis de l'expérience - VAE

## Analyse des parcours

Synthèse de l'étude

emploi formation insertion  
**Franche-Comté**



La VAE est souvent assimilée à un parcours difficile et laborieux dont la mise en œuvre souffre d'un manque de lisibilité. Le nombre d'acteurs impliqués, souvent mal identifiés, et l'existence de procédures différentes d'un certificateur à l'autre participent à cette représentation.

Ce premier état des lieux identifie et étudie les différentes étapes de la VAE en Franche-Comté, de l'information conseil au passage devant le jury. Il dresse le profil des quelques 3 000 candidats francs-comtois présents dans le dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2012.

## INTRODUCTION

Voie d'accès à une certification au même titre que la formation initiale ou continue, la Validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adresse aux personnes engagées dans la vie active ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée.

L'opportunité d'obtenir une certification par la VAE n'est toutefois pas systématique. Le candidat à la VAE doit respecter un certain nombre de conditions et de procédures dont les modalités varient selon le certificateur.

Pour comprendre le cheminement de la VAE, il est nécessaire d'en retracer les différentes étapes, de les analyser et de s'intéresser aux candidats présents tout au long du dispositif.

Jusqu'à présent aucun travail régional sur les parcours des candidats en Vae n'avait été mené de façon globale en Franche-Comté. Le tableau de bord réalisé chaque année par Efigip dresse un bilan quantitatif de la VAE en région.

Cette étude a pu être réalisée à partir des données des Points relais conseil et des certificateurs publics\* qui alimentent depuis 2010 la base régionale Statistique VAE. Elle présente notamment les résultats et les délais aux différentes étapes du parcours et le profil des candidats présents dans ces différentes étapes.

\* hors données de la DIRECCTE cf méthodologie dans l'étude exhaustive téléchargeable sur [efigip.org](http://efigip.org)



## LE PARCOURS VAE

### L'amont de la VAE : l'information-conseil délivrée à plus de 3 300 Francs-Comtois

Entre 2010 et 2012, 3 306 personnes ont bénéficié d'une information et d'un conseil délivrés par les dix Points relais conseil (PRC) en VAE.

Cette première démarche facultative s'effectue majoritairement de façon individuelle (82 %), l'information provient le plus souvent du bouche à oreille, de la presse ou d'internet et ce, quelle que soit la situation professionnelle des personnes. Néanmoins, les demandeurs d'emploi, qui représentent 43 % des personnes reçues, sont davantage dirigés vers un PRC par les structures d'accueil, d'information et d'orientation (32 %) en l'occurrence Pôle emploi.

La principale motivation des personnes qui souhaitent s'engager dans une démarche VAE est de faire reconnaître leur niveau de compétences par l'obtention d'une certification. Pour la majorité d'entre elles, la VAE peut permettre d'obtenir un premier niveau de qualification ou une certification immédiatement supérieure à celle dont elles sont titulaires.

Lorsque la personne ne remplit pas les conditions de la VAE ou si la VAE n'est pas la réponse la plus pertinente, les PRC orientent sur d'autres dispositifs comme la formation ou le bilan de compétences. Les deux tiers des personnes reçues par un conseiller PRC confirment leur projet de s'engager dans une démarche VAE. Parmi elles, 534 personnes ont poursuivi la démarche VAE en déposant un dossier de recevabilité (livret 1).

## Les étapes de la VAE



### ■ La recevabilité : 90 % des dossiers sont recevables soit 2 910 dossiers

Le dépôt d'un dossier de recevabilité est la première étape à effectuer pour entrer réellement dans le dispositif VAE.

Ainsi, sur les 3 années étudiées, près de 3 250 personnes (dont 534 étaient passées par un PRC) ont déposé un dossier de recevabilité (livret 1) auprès de l'un des certificateurs publics francs-comtois : DRAAF, Rectorat, DRJSCS Sanitaire et Social ou Jeunesse et Sports, Université de Franche-Comté. C'est à cette étape qu'intervient la décision de recevabilité prise par le certificateur. Près de 420 certifications différentes ont été demandées par les candidats ayant déposé un dossier de recevabilité (livret 1). Les certifications de niveau CAP-BEP sont les plus demandées (44 %), suivies de celles de niveau BAC+2 (25 %).

À l'étape de l'étude de la recevabilité (livret 1), 90 % des dossiers déposés sont recevables. Les certifications de niveau IV et III ont les taux de recevabilité les plus importants, respectivement 98 % et 96 %. Le taux de recevabilité des dossiers déposés par les salariés en CDI (92 %) est légèrement plus important que celui de l'ensemble des candidats. Le taux de recevabilité des hommes est supérieur à celui des femmes (92 % contre 89 %). Cette différence s'explique par le fait que le taux de recevabilité pour les certifications de niveau CAP-BEP est globalement plus faible, et c'est sur ce niveau que les femmes sont les plus nombreuses à se positionner. Concernant les autres niveaux, le taux de recevabilité par genre est proche.

### ■ Dossier de validation : 53 % des personnes recevables poursuivent leur démarche

Plus de 1 500 personnes ont déposé un dossier de validation entre 2010 et 2012 soit plus de la moitié des personnes ayant reçu une décision de recevabilité positive suite au dépôt de leur livret 1. Les candidats déposent leur dossier de validation (livret 2) auprès du certificateur dans un délai moyen de 13 mois après le dépôt du dossier de recevabilité (livret 1), durée nécessaire à l'écriture du dossier (livret 2) par le candidat.

### ■ Évaluation : 50 % des candidats recevables présentés en jury

Plus de 1 400 personnes ont été évaluées par un jury suite au dépôt de leur dossier de validation (livret 2) soit la moitié des personnes ayant eu un dossier recevable (livret 1) entre 2010 et 2012 et 95 % des personnes ayant déposé un livret 2. L'évaluation par le jury se fait sur la base du dossier réalisé par le candidat et, selon le cas, d'un entretien. L'évaluation se déroule dans un délai moyen de 7 mois une fois le dossier de validation (livret 2) déposé.

Les certifications de niveau CAP-BEP sont les plus nombreuses à être évaluées (47 %). Ces certifications sont très demandées y compris par des personnes ayant déjà un diplôme de même niveau (61 %). Elles sont aussi les plus demandées par les femmes (94 %). Les hommes sont plus nombreux à se positionner sur des certifications de niveau Bac ou supérieur.

La durée totale moyenne d'un parcours VAE du dépôt du livret de recevabilité (livret 1) au passage devant le ou les jurys (avec l'obtention ou non de la certification) est de 20 mois.

### ■ Décision de jury : 45 % des candidats recevables obtiennent une validation totale ou partielle

Suite à leur évaluation, 845 candidats obtiennent leur certification et 447 une validation partielle soit respectivement 58 % et 31 % des résultats de jury.

Les hommes sont plus nombreux à valider totalement leur certification (64 % contre 56 %). A contrario, les femmes obtiennent davantage une validation partielle (32 % contre 26 %).

91 % des hommes valident un niveau Bac et plus. Les femmes obtiennent les meilleurs résultats dans les certifications de niveau CAP-BEP (61 %). Ainsi les quatre premières certifications obtenues en totalité ou partiellement dans les plus fortes proportions sont de ce niveau et relèvent des services à la personne : les Diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie sociale, le CAP petite enfance et le Diplôme d'état d'assistant familial.

### ■ Décision de jury : 58 % de validation totale

Près de 220 certifications différentes ont été demandées par les personnes ayant été évaluées.

Ainsi, en moyenne les certifications de niveau CAP-BEP qui sont les plus demandées ne sont pas les plus validées en totalité (54 % contre 58 % pour l'ensemble).

Ce sont les certifications de niveau Bac qui obtiennent le meilleur taux de validation totale (66 % contre 58 % pour l'ensemble) suivies des certifications de niveau BAC+3 (62 %). Les certifications de niveau supérieur à BAC+3 obtiennent le plus faible taux de validation.



# LES CANDIDATS À LA VAE

## Qui sont les candidats aux différentes étapes de la démarche de VAE ?

### ■ La VAE "attire" davantage les femmes

Que ce soit au titre de l'information conseil délivrée par les Points relais conseil ou de la validation organisée par les certificateurs, les femmes sont majoritaires tout au long du dispositif. Elles poursuivent davantage dans le parcours et représentent 77 % des candidats à l'étape du dépôt du livret 2 soit 4 points de plus qu'à l'étape de la recevabilité.

### ■ Près des trois quarts des candidats sont âgés de 35 à 54 ans

La grande majorité des personnes qui s'engagent dans une démarche VAE a plus de 34 ans. La part des plus de 45 ans augmente en fin de parcours. Ainsi les personnes de moins de 45 ans sont plus nombreuses à s'informer mais moins nombreuses à aller au terme de la démarche.

### ■ Une situation professionnelle stable favorise la réussite de la VAE

Parmi les candidats, la part des salariés en contrat à durée indéterminée est la plus nombreuse quel que soit le moment du parcours et elle croît au fil des étapes.

Les demandeurs d'emploi sont proportionnellement plus nombreux à l'étape de l'information conseil (43 %) et nettement moins aux étapes suivantes : 18 % à l'étape de la recevabilité.

### ■ Un dispositif privilégié par les personnes de niveau CAP-BEP

Quelle que soit l'étape du dispositif, la part des diplômés de niveau CAP-BEP est la plus représentée. Ces personnes poursuivent davantage dans la démarche. Elles sont proportionnellement encore plus présentes à l'étape du jury. A contrario, les titulaires de niveau BAC+2 s'engagent moins dans le parcours après l'étape de l'information conseil.

## Qui sont les candidats ayant obtenu leur certification ?

Parmi les 2 910 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité positive d'un certificateur, 845 ont validé totalement leur certification soit 29 %.

Ces derniers sont légèrement plus âgés que l'ensemble, la classe d'âge des 45-54 ans représente 40 % des candidats contre 34 % pour l'ensemble. La part des femmes demeure la plus importante. Les candidats qui ont validé totalement sont davantage en emploi que les autres (76 % contre 62 % à l'étape de la recevabilité) et c'est le fait des femmes dans 77 % des cas. Le taux de validation totale des personnes en Contrat à durée indéterminée (CDI) est supérieur à celui des demandeurs d'emploi (68 % contre 49 %).

Le délai moyen d'obtention de la certification par les demandeurs d'emploi est légèrement plus court que pour les personnes en emploi (17 mois contre 19 mois).



## Qui sont les candidats en parcours de l'information conseil à la validation

534 personnes passées par l'étape de l'information conseil délivrée par le PRC ont poursuivi la démarche VAE en déposant un dossier de recevabilité (livret 1) auprès de l'un des certificateurs publics. Parmi elles, 131 seront évaluées par un jury dans la période étudiée.

En moyenne, ces candidats ont déposé leur dossier dans un délai de 4 mois après leur premier contact avec un PRC. Cette période correspond à la réalisation des entretiens conseils menés dans les PRC et à la constitution de leur dossier de recevabilité (livret 1). Comparativement à l'ensemble des personnes à l'étape de la recevabilité, celles passées par un PRC sont moins souvent en CDI (46 % contre 62 % pour l'ensemble) mais plus souvent en recherche d'emploi (36 % contre 17 %). Les personnes sans niveau de qualification et celles de niveau BAC et BTS sont plus nombreuses (13 % contre 7 % pour les personnes sans qualification et 42 % contre 35 % pour les personnes de niveau BAC et BTS). La répartition hommes/femmes (respectivement 30 % et 70 %) est proche de celle constatée chez les certificateurs au moment de la recevabilité. Ces personnes sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des candidats à l'étape de la recevabilité (25 % ont moins de 34 ans contre 22 %).

### ■ Un taux de validation totale plus favorable

Globalement, le taux de recevabilité des candidats passés préalablement par un PRC est très proche de celui de l'ensemble des candidats (91 % contre 90 %). Toutefois, il est supérieur de 5 points pour les certifications de niveau CAP-BEP et de 11 points pour les certifications de niveau supérieur à BAC+3.

Ces personnes ont davantage obtenu une validation totale, leur taux de validation totale est supérieur de 8 points à l'ensemble et ce, pour tous les niveaux et davantage pour les niveaux supérieurs à BAC.

La durée totale du parcours, de l'étape de l'information conseil jusqu'à l'obtention de la validation totale est plus courte. Il est en moyenne de 15 mois et demi.

### Dix candidats ont validé deux certifications

93 personnes ont mené plusieurs démarches de VAE en vue d'obtenir des certifications différentes, dont 72 personnes auprès d'un même certificateur et 21 personnes auprès de deux certificateurs. Douze personnes ont mené leurs deux démarches de VAE de façon concomitante en déposant leurs deux dossiers de recevabilité (livret 1) aux mêmes dates. Il s'agit de demandes de certifications relevant du même certificateur. Pour les autres, le délai moyen de dépôt entre les deux dossiers de recevabilité (livret 1) est de 15 mois.

### De meilleurs résultats de validation

Durant la période étudiée, dix candidats ont validé totalement ou partiellement leurs deux certifications dans les domaines de la maintenance industrielle, de l'horlogerie, de l'exploitation agricole, du sanitaire, du social et de l'animation. Pour six personnes, l'obtention totale ou partielle de la seconde validation leur a permis d'obtenir un niveau de certification supérieur à celui obtenu lors de la première VAE.

Le taux de validation totale des candidats ayant mené deux validations est supérieur à l'ensemble (+15 et +10 points) et les délais du parcours sont plus courts.

## CONCLUSION

L'analyse globale des parcours VAE menée sur une période de 3 ans, apporte un éclairage sur les certifications demandées, les durées entre les différentes étapes du parcours et la durée totale pour ceux passés devant un jury ainsi que les résultats en termes de validation. La durée moyenne d'un parcours est de 19 mois pour ceux qui ont validé en totalité. Par niveau de certification, elle est proche hormis pour celles de niveau égal ou supérieur à II où la durée est plus courte. Néanmoins l'analyse montre que le temps varie en fonction de la certification demandée, de l'investissement du candidat et des procédures de validation.

L'étude des profils des candidats aux différentes étapes ne fait apparaître aucune spécificité hormis le fait qu'une situation de travail stable favorise la réussite de la VAE et la validation totale. Il est en effet plus facile pour les candidats de décrire et analyser leur situation de travail (rédaction du livret 2) lorsqu'ils sont en activité. Même si le volume de personnes engagées dans un parcours VAE est faible comparativement au nombre d'actifs, informer et communiquer sur la VAE demeure indispensable pour que chacun ait une bonne connaissance du dispositif et puisse le mobiliser au moment opportun.

Les PRC jouent en cela un rôle important d'aiguillage des personnes vers le dispositif adapté (qu'il relève ou non de la VAE), de diffusion de l'information et de l'appropriation du dispositif VAE, comme les certificateurs le font à leur niveau également. Cette information est plus précise et personnalisée notamment vis à vis des objectifs et des attentes des candidats potentiels à la VAE que celle donnée dans d'autres structures d'information plus généraliste ou consultable sur des sites internet.

---

Les éléments de cette synthèse, les sources de données et la méthodologie sont précisées dans l'étude exhaustive téléchargeable sur [efigip.org](http://efigip.org)

Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation et d'aide à la décision au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, **Efigip** est un groupement d'intérêt public financé dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013.

### Le point sur...

Édité pour la Région de Franche-Comté et la Préfecture de région par Efigip.  
Directeur de la publication : Éric Pierrat  
Responsable de rédaction : Luce Charbonneau  
Ce numéro a été imprimé en 550 exemplaires par Imprimerie du Conseil régional de Franche-Comté

**Efigip**  
Espace Lafayette  
8 rue Alfred de Vigny  
25000 Besançon  
tél 03 81 25 52 25  
fax 03 81 25 52 20  
[www.efigip.org](http://www.efigip.org)  
[contact@efigip.org](mailto:contact@efigip.org)